



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 janvier 2026

Restauration collective : ouverture de la campagne de télédéclaration 2026 sur les achats de produits durables et de qualité

La loi EGALIM, complétée par la loi Climat et résilience, fixe un objectif majeur pour la restauration collective : atteindre **au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique**, dans les repas servis par les cantines françaises. Pour mesurer l'avancée vers ces objectifs et les progrès réalisés en 2025, la **campagne de télédéclaration sur la plateforme numérique [ma cantine](#) débute ce lundi 12 janvier et se clôturera le 31 mars 2026**.

Tous les restaurants collectifs sont concernés

La télédéclaration concerne l'**ensemble des restaurants collectifs**, qu'ils soient publics ou privés, en régie directe ou en gestion concédée. Chaque responsable ou gestionnaire de restaurant collectif est tenu de déclarer ses données d'achat en denrées alimentaires relatives à l'année 2025 sur la plateforme numérique [ma cantine](#), pour contribuer à une vision exhaustive des approvisionnements

La télédéclaration est simplifiée

Cette année, **Annie Genevard**, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, a décidé de maintenir la télédéclaration simplifiée pour toutes les cantines en 2026. Ce maintien, acté par [l'arrêté](#) du 27 novembre 2025, répond à une volonté gouvernementale claire : simplifier la télédéclaration pour l'ensemble du secteur, encourager la transparence sur les achats, et avoir une vision exhaustive de la place des produits durables et de qualité dans les assiettes de la restauration collective.

La plateforme numérique [ma cantine](#) : un outil clé pour la restauration collective

Au-delà de la télédéclaration des données annuelles d'achats alimentaires, la **plateforme numérique [ma cantine](#) offre de nombreuses ressources** : elle aide les restaurants collectifs à comprendre leurs obligations légales et à s'outiller pour mettre en place des projets de restauration durable. Elle permet notamment de suivre et d'optimiser les approvisionnements et de valoriser les démarches auprès des convives.

Pour en savoir plus sur la plateforme numérique [ma cantine](#), [consultez notre dossier](#).

« Chaque cantine a un rôle à jouer pour offrir des repas sains, locaux, durables et de qualité aux français. Je compte sur la mobilisation de tous les responsables et gestionnaires de restaurants collectifs pour cette nouvelle campagne de télédéclaration. Elle nous permettra d'évaluer les progrès réalisés en 2025 dans les différents secteurs » **Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire**

Principaux enseignements et résultats du bilan statistique EGalim 2025 en matière d'approvisionnements

La campagne réalisée en 2025, sur les valeurs d'achat 2024, a recueilli 21 479 télédéclarations, soit deux fois plus que sur la campagne de 2024. C'est au total 33 797 sites de restauration qui sont concernées par la télédéclaration (soit + 98 % par rapport à 2024), c'est à dire 40 % des sites de restauration collective en France.

Tous les secteurs de la restauration collective et toutes les régions ont augmenté leur participation à cette campagne 2025. En particulier, la représentativité des cantines en restauration concédée s'améliore : elles représentent 32 % des cantines ayant télédéclaré en 2025 (contre 25 % en 2024).

Par ailleurs, pour les achats 2024 télédéclarés, le taux de produits issus de l'agriculture biologique est de 11,8 % et près de 44 % des cantines ayant télédéclaré ont atteint l'objectif de 20 % de produits bio. Quant au taux de produits durables et de qualité, il est estimé à 29,5 %, avec environ 35 % des cantines ayant télédéclaré qui ont atteint l'objectif de 50 %. Enfin, près de 30 % des cantines qui ont télédéclaré atteignent le double objectif d'intégrer au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de bio dans les repas servis.

Ces résultats restent toutefois contrastés : les cantines de « l'Enseignement » se place de nouveau en tête, avec en moyenne plus de 38 % de produits durables et de qualité, dont la moitié en produits bio. En revanche, les cantines des segments de la « Santé et du médico-social » (hors crèches) sont toujours les plus éloignés de l'atteinte des objectifs EGalim.

Enfin, pour les populations de cantines qui ont télédéclaré plusieurs années de suite, les résultats progressent, tant au niveau du taux en produits durables et de qualité, qui dépasse 32 % pour la population qui télédéclare depuis 2023, que du taux en produits Bio, qui atteint 15 % pour cette même population. Ces résultats illustrent que la dynamique de progrès est bien engagée.

Retrouvez le [bilan statistique annuel 2025](#) sur la page « [Observatoire EGalim](#) » de [ma cantine](#).

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv